

Annexe 9

Liste non exhaustive de dépenses inéligibles au FCTVA

Nature de la dépense	Imputation comptable à utiliser
Frais de nettoyage (vitrerie...), gardiennage (église...), intervention nid de guêpes, désinsectisation, dératisation	6282 – 6283
Location de matériel	61351 – 61358
Contrôles réglementaires obligatoires relatif à la sécurité (vérifications annuelles d'électricité, des extincteurs, des ascenseurs...) Contrat de maintenance mobilières ou immobilières	6156
Dépenses réalisées sur les terrains entourant les bâtiments publics : prestations de tonte de pelouses, de haies ou d'arbres, élagage, débroussaillage, clôtures, portillons...	61521 – 61524
Travaux réalisés en régie par le personnel communal (achat de fourniture d'entretien et de petit équipement concourant à la réalisation de travaux d'entretien de bâtiment public, de la soierie ou des réseaux	60632 – 6068
Frais de balayage, déneigement et salage de la voirie	Intervention d'entreprise : 611 Fournitures pour réaliser les travaux : 60633
Ramassage des poubelles en voiries M57 (enlèvement des ordures et déchets, nettoyage de la voirie)	611
Dépenses de fonctionnement réalisées sur des bâtiments mis à disposition de tiers inéligible	615228
Dépenses d'investissement liées à la location de logement (appartenant au domaine privé de la collectivité) pour des tiers inéligibles	2132 – 2142
Frais d'étude concernant des travaux qui n'ont pas encore débuté	2031